

PLAN D'EAU DE LA DATHEE

près de VIRE

(CALVADOS)

**SERVICE D'ÉTUDE
D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE
DE L'ESPACE RURAL**

N^o inv : 6369

SERVICE D'ETUDE D'AMENAGEMENT
TOURISTIQUE DE L'ESPACE RURAL

B. LAINEZ
Directeur

EA0
A7^e
2

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
Délégation Régionale
à l'Architecture et à l'Environnement
14, rue des Croisiers B. P. Fonctionnaire
14027 CAEN CÉDEX Téléphone (31) 85.52.98

1-1-1 4-5
2

PLAN D'EAU DE LA DATHEE
près de VIRE
(CALVADOS)

PLAN D'EAU DE LA DATHEE

près de VIRE

(CALVADOS)

Monsieur le Commissaire au Tourisme, saisi par Monsieur STIRN, Député-Maire de VIRE (Calvados), a demandé au Service d'Etude, d'examiner le projet d'aménagement touristique de la retenue que cette Ville envisage de créer sur la DATHEE, afin de constituer une réserve d'eau potable.

Le Service d'Etude s'est rendu sur le terrain le 19 avril 1972, a procédé à une reconnaissance du site, et a participé à une séance de travail, sous la présidence du Sous-Préfet de VIRE, avec le Député-Maire, les conseillers municipaux de cette Ville, les maires des communes Intéressées, le Délégué Régional à l'Environnement, le Délégué Régional de l'Agence de Bassin SEINE-NORMANDIE, le Directeur de l'Office Départemental de Tourisme, le Conservateur des Bâtiments de France, l'Inspecteur Départemental de la Jeunesse et des Sports, le Directeur Départemental de l'Agriculture, le Directeur Départemental de l'Equipement, ...

Enfin, une réunion de synthèse a permis, en fin de soirée, au Service d'Etude de faire part de ses premières Impressions, au Secrétaire Général de la Préfecture.

I - DESCRIPTION DE L'OPERATION

Il convient de préciser tout d'abord que les études - entreprises par l'Agence de Bassin - n'en sont qu'au début, et qu'aucun dossier n'a encore été établi.

Il serait ^{donc} prématuré d'émettre un avis définitif sur un projet, qui, actuellement, comporte surtout des Intentions.

.../...

11 - SITUATION (Carte Michelin 59 - pli 9)

La ville de VIRE envisage de constituer, pour ses 12 000 habitants et ceux de quelques communes voisines, une réserve d'eau potable dans la vallée de la DATHEE, affluent de la VIRE, à 4 kilomètres au Sud-Ouest de VIRE, sur le territoire des communes de ST MARTIN DE TALLEVENDE et de ST MANVIEU-BOCAGE.

Le plan d'eau sera situé à environ 50 kilomètres de la côte, 150 kilomètres de la BASSE-SEINE, 250 kilomètres de l'agglomération parisienne.

VIRE est en outre bien desservie par route et par fer.

Enfin, environ 100 000 habitants, à dominante rurale, résident à moins d'une demi-heure de voiture.

12 - LE PLAN D'EAU

Un ouvrage relativement modeste - 80 mètres de longueur, 8 mètres de hauteur - implanté en un point resserré de la vallée, permettra d'emmagasiner 600 000 mètres cubes, formant un lac sinueux de près de 2 kilomètres de longueur, de 80 à 300 mètres de largeur, et de 25 à 30 hectares.

Les études relatives à la nature du sol au droit du barrage, à l'étanchéité de la cuvette, au débit d'étiage, conduisent à des résultats encourageants.

Il semble en particulier que l'on n'ait pas à craindre de marnage, ce qui constitue un élément extrêmement favorable à l'aménagement d'une plage et d'une base nautique.

Les rives comportent une alternance de pentes assez fortes, du sommet desquelles on jouira d'un point de vue agréable sur le plan d'eau et où l'on pourrait envisager l'hébergement, et de zones presque plates, propices à recevoir les équipements sportifs, distractifs, récréatifs, ...

Le site, au relief marqué, et partiellement boisé, est incontestablement pittoresque et attractif.

13 - L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE

Une remarque préalable s'impose. L'utilisation de la retenue comme réserve d'eau potable ainsi que l'inscription de la dépollution de la VIRE au nombre des " 100 mesures " comporteront des sujétions : interdiction du motonautisme, zones de protection, etc...

Il conviendrait donc de recueillir sans tarder l'avis du Service Départemental de la Santé, et de se conformer à ses prescriptions.

De nombreuses activités demeurent néanmoins possibles : baignade, pédalo, barque, jeux et sports sur les rives, etc...

On peut même isoler une portion du plan d'eau pour la pêche.

En ce qui concerne la pratique de la voile, - le plan d'eau est bien orienté par rapport au vent dominant - la surface de la retenue, de même que sa forme trop éloignée de l'ellipse habituelle, paraissent exclure l'implantation d'une véritable base nautique.

On peut cependant envisager la création d'une Ecole de Voile et de Canoë, pour les jeunes, en utilisant des petits dériveurs, du type " optimist " ou " vaurien ".

Quant à l'hébergement, il sera assez réduit dans une première phase, puisqu'au départ la clientèle sera, surtout locale et dominicale, mais l'amélioration des communications avec l'agglomération parisienne impliquera très rapidement la création d'un terrain de camping, la construction de résidences secondaires et peut-être l'implantation d'un village de vacances ou de gîtes.

On pourra, semble-t-il, consacrer à ces lits touristiques, les quelques hauteurs dominant le plan d'eau.

Enfin, la longueur des rives - 4 kilomètres environ - permettra aisément de sauvegarder d'assez vastes zones de calme, pour la détente et la promenade.

Le futur plan d'eau peut donc donner lieu à un aménagement touristique parfaitement cohérent.

14 - LA CLIENTELE

La fréquentation locale est assez facile à appréhender. Le résultat des calculs auxquels elle conduit pourra constituer une hypothèse basse.

Sur les 100 000 personnes résidant à moins d'une demi-heure de voiture, on peut estimer qu'en moyenne 30 000 habitants sortent en fin de semaine, pour une promenade de quelques heures à deux jours. (On admet en effet un taux de départ en week-end de 25 % pour les ruraux et 50 % pour les citadins).

Si l'on examine les motivations des partants, on constate que 30 % de ceux-ci sont des amateurs de nautisme, (au sens large, depuis les simples contemplatifs se dorant sur les plages, jusqu'aux spécialistes de la voile ou de la pêche sous-marine), soit 30 % de 30 000 = 9 000 personnes.

Considérons les deux principales activités qu'offrira le plan d'eau de la DATHEE, à savoir la voile et la baignade.

On compte environ 1 bateau pour 20 amateurs de nautisme fréquentant un plan d'eau (ou la mer) . D'où :

$9\ 000 / 20 = 450$ bateaux, dont $2/5$ de bateaux à voile et $3/5$ de bateaux à moteur , soit :

$$450 \times 2/5 = 180 \text{ dériveurs.}$$

Dans les régions cotières, on estime que deux tiers des amateurs de voile fréquentent la mer et qu'un tiers seulement préfèrent les plans d'eau intérieurs (en général jeunes ou débutants).

La clientèle locale du plan d'eau de la DATHEE serait donc de l'ordre de $180 / 3 = 60$ dériveurs.

Un calcul différent, basé sur la possession d'un bateau par 150 à 200 habitants, conduit, en appliquant aux 100 000 personnes visées ci-dessus les mêmes ratios, à un chiffre légèrement supérieur, de l'ordre de 70 à 80 dériveurs.

La baignade concerne le tiers des amateurs de nautisme, (ou 10 % des 30 000 " partants ") soit 3 000 personnes, dont environ la moitié préfèrent les plages cotières et l'autre moitié les rives d'un plan d'eau.

Nous retiendrons donc comme hypothèse basse pour la clientèle locale du plan d'eau de la DATHEE, les chiffres de :

- 70 dériveurs, et
- 1 500 baigneurs.

Les autres aspects de l'étude de marché sont beaucoup plus fluides.

Hors les scolaires (de VIRE surtout), qui, en semaine, constitueront une clientèle complémentaire très intéressante, il faudrait considérer d'une part les habitants de la BASSE-SEINE et de l'Agglomération Parisienne susceptibles de venir passer de courts séjours (week-end, pont , jour férié, etc...) et pour une fraction d'entre eux d'acquérir une résidence secondaire, et d'autre part les vacanciers d'été qui peuvent venir de plus loin (NORD de la France, BENELUX, ANGLETERRE, etc...) et rester trois ou quatre semaines en juillet ou en aout.

En ce qui concerne les premiers, seul l'I.A.U.R.P. (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne) connaît bien le comportement des habitants de l'agglomération parisienne, et pourrait émettre une hypothèse fondée sur la fréquentation , par ceux-là, du plan d'eau de la DATHEE.

Il ne paraît cependant pas déraisonnable d'escompter dans l'immédiat l'implantation annuelle d'une vingtaine de résidences secondaires, de week-end pour les ressortissants de la capitale, correspondant à une centaine de lits.

Enfin, dernier élément important concernant la clientèle locale, et le tourisme dominical, la progression probable des loisirs doit être appréhendée.

Sans entrer dans des considérations prospectives qui sortiraient du cadre de ce rapport, examinons l'exemple des dériveurs.

Actuellement, à raison d'un bateau pour 150 à 200 habitants et avec une répartition de 2 voiliers pour 3 bateaux à moteur, la clientèle locale est d'environ 70 dériveurs.

Le taux d'augmentation actuelle est de l'ordre de 10 % par an, et l'expérience de certains pays étrangers - 1 bateau pour 23 habitants aux U.S.A. , et 1 pour 13 en SUEDE - permet de présumer qu'en FRANCE, le rythme de croissance ne baissera pas dans la prochaine décennie, et que la clientèle locale du plan d'eau de la DATHEE atteindra 150 dériveurs entre 1980 et 1985, (horizons qui semblent raisonnables tant en ce qui concerne l'étude de marché que l'amortissement des équipements)

Quant au tourisme estival, seuls sont connus les chiffres relatifs au littoral, lequel accueille dans le Département du CALVADOS 320 000 touristes séjournant en moyenne 25 jours, ce qui représente 8 millions de journées.

On observe, pour l'ensemble des départements cotiers français la relation suivante : sur 100 journées de tourisme estival, 80 concernent le littoral et 20 l'intérieur. La fréquentation du CALVADOS intérieur serait donc actuellement de l'ordre de 2 000 000 de journées.

En adoptant un taux annuel d'accroissement de 5 % (compris entre 4 %, hypothèse faible, et 6 % hypothèse forte bien que ne tenant pas compte de la saturation du littoral français qui doit intervenir avant 1985), le tourisme intérieur du CALVADOS présenterait une progression annuelle de :

$$5 \% \text{ de } 2\,000\,000 = 100\,000 \text{ journées.}$$

Avec une durée d'occupation annuelle de 100 jours par lit touristique, et après déduction de 30 % correspondant à l'hébergement chez les parents ou les amis, le programme départemental relatif au tourisme estival intérieur ressortirait à :

$$100\,000 / 100 - 30 \% = 700 \text{ lits payants, toutes catégories d'hébergement confondues.}$$

Sur l'ensemble des points forts (actuels et projetés) du tourisme intérieur du CALVADOS, la part de l'action attractive revenant au plan d'eau de la DATHEE est de l'ordre de 10 %, ce qui correspond à un programme annuel de 70 lits.

Le maître d'ouvrage, en tant que collectivité publique, devra, semble-t-il, se consacrer surtout au tourisme social.

Dans un premier temps, un terrain de camping d'un hectare et d'un assez bon standing (deux ou trois étoiles) pourra être créé.

Mais on devra ensuite songer aussi à un village de vacances ou mieux à un village de gîtes, susceptibles d'être occupés non seulement l'été par les vacanciers mais aussi pendant la demi-saison par les touristes de fin de semaine.

En conclusion de ce chapitre sur la clientèle, la fréquentation du plan d'eau de la DATHEE semble assurée, même si l'on ne considère que les utilisateurs français.

Les ressortissants de GRANDE-BRETAGNE et du BENELUX seront accueillis de surcroit...

15 - LE MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est la Ville de VIRE. Compte tenu du dynamisme de la Municipalité, celle-ci semble parfaitement apte à mener l'opération à bien, d'autant que le Département a décidé d'accorder une aide substantielle à tout aménagement touristique intéressant, sous la forme d'une subvention de 30 % du montant des travaux, et a voté à cet effet un crédit indicatif de huit millions de francs actuels.

Aucune décision d'affectation de crédits n'a encore été prise en ce qui concerne le plan d'eau de la DATHEE, puisqu'en l'état actuel du dossier, l'estimation du coût des travaux serait trop aléatoire.

16 - LA POURSUITE DES ETUDES

Quelques points d'interrogation subsistent, qui impliquent des études.

Il est tout d'abord urgent de disposer d'un levé précis de la cuvette et de l'environnement (il faudra voir assez grand). Ce travail sera entrepris prochainement, avec un préfinancement de l'Agence de Bassin. (La couverture photo-aérienne permettra peut-être d'opérer par stéréorestitution).

L'Agence de Bassin affinera en outre les études techniques qu'elle a déjà largement amorcées.

Avec un léger décalage dans le temps, l'étude de l'aménagement touristique sera entreprise. Elle sera sans doute confiée à l'A.N.E.R.A. (Association Normande d'Economie Rurale Appliquée), qui travaillera en liaison avec tous les services intéressés, la Direction Départementale de l'Equipement assurant la coordination inter-services.

Cette coordination concernera notamment la cohérence des études avec le SDAU de VIRE, actuellement en cours de révision.

II - AVIS DU SERVICE D'ETUDE

21 - L'APTITUDE TOURISTIQUE

Le pittoresque du site et la présence d'une clientèle locale assurée, permettent de conclure avec certitude à la vocation touristique du futur plan d'eau, sous la réserve habituelle d'une valorisation des potentialités par des équipements récréatifs, sportifs, etc... adéquats.

Il convient cependant d'estimer la capacité de la retenue et de la comparer aux besoins présumés.

En ce qui concerne la voile, on compte d'ordinaire 1 à 2 bateaux à l'hectare. Compte tenu des resserrements de la vallée et de l'inexpérience de certains barreaux, il semble prudent de ne pas dépasser 1,5 bateau / ha. La capacité maximale serait donc de 45 voiliers.

Mais compte tenu du taux de fréquentation instantané - en général on admet un dériveur sur l'eau pour un bateau à quai ou à terre - la capacité totale du plan d'eau serait de 90 voiliers. La surface du plan d'eau est donc suffisante pour accueillir la clientèle potentielle actuelle évaluée à 70 unités, mais très rapidement il faudra envisager un règlement d'exploitation du plan d'eau, établissant un roulement pour les jours de grande affluence.

La capacité des abords est par contre plus grande. Les 1500 touristes attendus, à raison de 5 mètres carrés par personne, pourront occuper, sur une profondeur de 10 mètres, une longueur de rives de 750 mètres, soit à peine le cinquième du périmètre de la retenue.

22 - L'INSERTION DU PROJET DANS L'ECONOMIE REGIONALE

Le PRDE propose d'orienter le développement de la BASSE-NORMANDIE dans trois directions :

- les voies de communication
- le réseau urbain
- les équipements touristiques.

En ce qui concerne le tourisme, seul le littoral fait l'objet de projets précis. L'accent est mis d'autre part sur la nécessité de rechercher un équilibre entre la côte - dont les défauts sont soulignés - et la campagne qualifiée, à juste titre, "d'attrayante", compte tenu des deux grands réservoirs de clientèle que sont PARIS et la BASSE-SEINE d'une part, et la GRANDE-BRETAGNE d'autre part.

L'aménagement touristique du plan d'eau de la DATHEE, situé en outre à proximité de l'agglomération VIROISE, dont le développement a retenu l'attention du PRDE, est donc parfaitement cohérent avec celui-ci, et s'insère harmonieusement dans le contexte touristique du département du CALVADOS.

Il conviendrait, semble-t-il, de classer cette opération en catégorie III.

23 - PROBLEMES ADMINISTRATIFS

Le Service Départemental de la Santé doit être saisi d'urgence du projet.

La maîtrise foncière

Les études et les mesures entreprises ou envisagées (cf : supra, paragraphe 16) ne suffiront pas à éviter la spéculation.

Il serait souhaitable que la Direction Départementale de l'Équipement couvre rapidement l'opération par un POS.

L'étalement des réalisations

Le schéma d'aménagement touristique établi par l'A.N.E.R.A. sera global et exhaustif.

Mais sa mise en oeuvre est à étaler sur de nombreuses années. Il ne serait donc pas maladroit d'étudier plus soigneusement une première tranche de travaux, susceptible d'être réalisée rapidement en un ou deux ans, et présentant une cohérence interne.

Cette première phase pourrait comprendre : l'école de voile, une aire de jeux, une plage, des parkings, et une partie du terrain de camping. Elle offrirait des activités variées et une amorce d'hébergement.

Le financement

En dehors de considérations générales connues, il est impossible d'aborder cette question, si l'on ne dispose pas au moins d'un devis sommaire.

Une remarque peut cependant être présentée quant à l'intervention de l'Agence de Bassin.

Celle-ci envisage d'estimer la fraction des 600 000 mètres cubes de la retenue, nécessaire à l'alimentation en eau potable de VIRE, et de ne financer le coût du plan d'eau qu'à concurrence de cette fraction.

Un tel raisonnement semble spécieux.

En effet, même si les études en cours montrent que VIRE n'a besoin actuellement que de la moitié de la réserve d'eau, il est certain que, du fait de l'expansion démographique, l'agglomération consommera un jour la totalité de cette réserve.

Il importe peu dès lors de savoir quand cette échéance surviendra (1985 ? 2 000 ?). Puisque la totalité de la retenue sera à l'avenir utilisée comme eau potable, l'Agence de Bassin doit financer intégralement l'opération.

III - CONCLUSION

Le projet d'aménagement touristique du plan d'eau de la DATHEE, bien que présentant surtout un intérêt régional et local, semble devoir être encouragé.

Il est situé dans un site à vocation touristique incontestable, et à portée d'un réservoir de clientèle important.

Le maître d'ouvrage semble efficace et particulièrement apte à mener à bien cette opération, s'il bénéficie de l'aide de l'Etat et du Département.

Mais dans l'état actuel du dossier, le Service d'Etude ne peut qu'émettre un avis de principe, d'ailleurs très favorable, et souhaiter qu'un projet plus élaboré lui soit soumis.

Plan d'eau de VIRE

sur la Dathée
Calvados



Ech: 1/50.000°